

**II. — TABLE DES PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS
RELATIFS AUX STRUCTURES AGRAIRES ET INSTITUTIONS RURALES
AU MAROC**

1974-75-76

Cette table législative simplifiée constitue la mise à jour, pour les années 1974-1975-1976 de la table publiée dans le premier dossier sur la Question Agricole.

On retrouvera exactement le même plan thématique, les rubriques « vides » restant mentionnées pour la commodité.

NEGIB BOUDERBALA

LEGISLATION AGRAIRE

1. REGIME JURIDIQUE DE LA PROPRIETE FONCIERE

11. ENREGISTREMENT DE LA PROPRIETE

— Décret n° 2.74.662 du 27 hijja 1394 (10 janvier 1975) portant création d'un *bureau de conservation* dans les conservations foncières d'Agadir, d'El-Jadida et Marrakech.

— Décrets n° 2.75.11, 2.75.12 et 2.75.13 instituant *des conservations de la propriété foncière* à Ksar-es-Souk, Kénitra et Settat.

— Décret n° 2.75.295 du 6 jourmada II 1395 (17 juin 1975) portant création d'un *bureau de conservation* dans les conservations de la propriété foncière de Béni-Mellal, Casablanca-Est, Fès, Meknès, Oujda, Rabat et Tanger.

— Dahir portant loi n° 1.75.243 du 12 avril 1976 modifiant le dahir du 12 août 1913 sur l'immatriculation des immeubles. « Les inscriptions au B.O. seront exclusivement en langue arabe ».

— B.O. n° 3257 du 2 avril 1975: Arrêté n° 276.75 fixant la date d'ouverture de la *conservation foncière* de Settat.

— B.O. n° 32.51 du 19 février 1975. Arrêté fixant la date d'ouverture des opérations cadastrales dans 7 provinces: Tétouan, Agadir, El-Jadida, Béni-Mellal, El-Kelaâ, Kénitra et Meknès.

12. LES STATUTS FONCIERS

12.1. DOMAINE FORESTIER

— Dahir portant loi n° 76.350 du 25 Ramadan 1396 (20 septembre 1976) relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière.

2. LES INSTITUTIONS

21. LES ORGANISMES DE MISE EN VALEUR

— Dahir portant loi n° 1.74.124 du 18 Rabia II 1394 (11 mai 1974) modifiant le décret n° 2.70.157 du 8 octobre 1970 portant création de l'*Office Régional de Mise en Valeur agricole du Sous-Massa*.

— Dahir portant loi n° 1.74.125 du 18 Rabia II 1394 (11 mai 1974) modifiant le décret royal n° 832.66, octobre 1966 portant création de l'*Office Régional de Mise en Valeur agricole de la Moulouya*.

— Dahir portant loi n° 1.73.654 du 11 Rabia II 1395 (23 avril 1975) relatif à l'*Office de Développement de la Coopération* (ODECO).

— Dahir portant loi n° 1.74.238 du 11 Rabia II 1395 (23 avril 1975) créant l'*Office régional de Mise en Valeur agricole du Loukkos*.

— Dahir portant loi n° 1.76.343 du 11 juin 1976 relatif à la création de la *Société d'Aménagement et de Développement régional du Rharb* (S.A.D.E.R.).

— B.O. n° 32.73 du 23 juillet 1975: Arrête fixant la composition des 7 *comités régionaux de l'environnement*: Sud, Tensift, Centre-Sud.

22. CREDIT AGRICOLE

23. PROMOTION NATIONALE

24. IMPOT AGRICOLE

25. ORGANISME DE COMMERCIALISATION

- Dahir portant loi n° 1.75.288 du 25 Hijja 1396 (17 décembre 1976) relatif à l'*Office de Commercialisation et d'Exportation*.

26. RECHERCHE AGRONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT

27. REPRESENTATION DES AGRICULTEURS

- Dahir portant loi n° 1.77.44 du 7 Safar 1397 (28 janvier 1977) modifiant et complétant le dahir n° 1.62.281 du 23 Joumada I 1382 (24 octobre 1962) formant statut des *Chambre d'Agriculture*.

3. REFORME AGRAIRE ET AMENAGEMENT FONCIER

31. CODE DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

- Dahir portant loi n° 1.73.286 du 8 Hijja 1393 (2 janvier 1974) complétant le Dahir n° 1.69.26 (CIA) sur le *contrôle des opérations immobilières* à réaliser entre personnes physiques marocaines (B.O. n° 3194 du 16 janvier 1974).
- Dahir portant loi n° 1.73.293 du 8 Hijja 1393 (2 janvier 1974) complétant le Dahir n° 1.69.29 (CIA) relatif à la *limitation du morcellement* des propriétés agricoles (B.O. n° 3194 du 16 janvier 1974).
- Dahir portant loi n° 1.73.296 du 8 Hijja 1393 (2 janvier 1974) complétant le Dahir n° 1.62.105 du 30 juin 1962 sur le *Remembrement Rural* (B.O. n° 0031.94 du 16 janvier 1974).
- Dahir portant loi n° 1.73.300 du 8 Hijja 1393 (2 janvier 1974) complétant le Dahir n° 1.63.288 du 26 septembre 1963 relatif au *contrôle des opérations immobilières* à réaliser entre certaines personnes et portant sur des propriétés agricoles rurales (B.O. n° 3194 du 16 janvier 1974(1)).
- Dahir portant loi n° 1.74.103 du 18 Rabia I 1394 (11 mai 1974) fixant les *modalités d'indemnisation applicables aux procédures d'expropriation prononcées* conformément au Dahir n° 1.69.27 du 25 juillet 1969 (CIA) déclarant d'utilité publique l'aménagement des structures foncières dans les périmètres d'irrigation.

32. CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

- Dahir portant loi n° 1.73.286 du 8 Hijja 1393 (2 janvier 1974)

(1) Les 4 dahirs modificatifs parus au B.O. du 2 janvier 1974 ont tous pour objet d'exclure de certaines obligations contenues dans le code, les actes ayant acquis « *date certaine* » avant publication du code des investissements agricoles pour les 2 premiers, du dahir du 30 juin 1962 sur le remembrement pour le 3^e et du dahir du 26 septembre 1963 sur le contrôle des opérations immobilières pour le 4^e. Il serait utile de s'interroger sur le contenu précis que le législateur a voulu donner aux termes « *date certaine* ».

complétant le dahir n° 1.69.26 (CIA), étendant les dispositions du dahir n° 1.63.288 sur le *contrôle des opérations immobilières*.

- Dahir portant loi n° 1.73.300 du 8 Hijja 1393 (2 janvier 1974) complétant le dahir n° 1.63.288 du 26 septembre 1963 relatif au *contrôle des opérations immobilières*.
- Dahir portant loi n° 1.73.645 du 11 Rabia II 1395 (23 avril 1975) relatif à l'acquisition de propriétés agricoles (2).

32. LIMITATION DU MORCELLEMENT

- Dahir portant loi n° 1.73.295 du 8 Hijja 1393 (2 janvier 1974) complétant le dahir n° 1.69.29 (25 juillet 1969 : CIA) relatif à la limitation du morcellement des propriétés agricoles.

33. REMEMBREMENT

- Dahir portant loi n° 1.73.296 du 8 Hijja (2 janvier 1974) complétant le dahir n° 1.62.105 du 30 juin 1962 relatif au remembrement rural.

34. TERRES DE COLONISATION

35. AMENAGEMENT DES STRUCTURES FONCIERES, EXPROPRIATION, TRANSFERT A L'ETAT

- Dahir portant loi n° 1.74.103 du 18 Rabia II 1394 (11 mai 1974) fixant les modalités d'indemnisation applicables aux procédures d'expropriation prononcées conformément au dahir n° 1.69.27 du 25 juillet 1969 (CIA) déclarant d'utilité publique l'aménagement des structures foncières dans les périmètres d'irrigation.
- Dahir portant loi n° 1.63.644 du 22 Hijja 1394 (26 décembre 1974) modifiant et complétant le dahir n° 1.73.213 du 2 mars 1973 relatif au transfert à l'Etat, de la propriété des immeubles agricoles appartenant à des personnes physiques étrangères ou à des personnes morales (3).
- Décret n° 2.73.574 du 12 Safar 1395 (24 février 1975) pris pour l'application du Dahir du 2 mars 1973 sur le transfert à l'Etat des propriétés agricoles, étrangères (3).
- Arrêté conjoint n° 2.75.75 du 26 Safar 1395 (10 mars 1975) désignant les immeubles dont la propriété est transférée à l'Etat dans 7 provinces (Fès, Kénitra, Marrakech, Meknès, Oujda, Taza, Tétouan).

(2) Le Dahir réserve aux personnes physiques et morales marocaines le droit d'acquérir des propriétés agricoles et exclut les personnes morales dont la nationalité n'est pas contrôlable (société anonyme). L'Arrêté conjoint n° 974.75 (B.O. n° 3282) fixe la liste des « sociétés agricoles » réputées marocaines.

(3) Ce dahir permet d'exclure de la procédure d'expropriation par transfert à l'Etat les personnes morales en mesure de justifier de leur caractère exclusivement « marocain ». Le décret n° 2.75.574 fixe la procédure à suivre pour échapper au transfert.

36. DISTRIBUTIONS DES TERRES

- Dahir portant loi n° 1.72.454 du 25 Hijja 1396 (17 décembre 1976) étendant aux lots, agricoles... attribués avant le 20 Rabia I 1386 (9 juillet 1966), la législation et la réglementation sur la réforme agraire.

4. ORGANISATION DES PAYSANS : MISE EN VALEUR

41. CODE DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES ET MISE EN VALEUR

- Arrêté interministériel n° 8.11.74 du 3 chaâbane 1394 (22 août 1974) fixant les modalités de l'aide de l'Etat à l'acquisition de matériel agricole (4).
- Arrêté interministériel n° 814.74 du 3 Chaâbane 1394 (22 août 1974) fixant les modalités de l'aide de l'Etat en vue de l'intensification de la production végétale en sec.
- Arrêté interministériel n° 374.75 du 11 Rejeb 1395 (21 juillet 1975) fixant les modalités de l'aide de l'Etat en vue de l'intensification de la production animale.
- Arrêté interministériel n° 1.203.75 du 9 Chaoual 1395 (15 octobre 1975) fixant les modalités de l'aide de l'Etat à l'acquisition du matériel agricole.

42. COLLECTIVITES

43. COMMUNES RURALES ET ORGANISATION TERRITORIALE

- Dahir portant loi n° 1.74.08 du 20 Hijja 1393 (14 janvier 1974) modifiant le dahir n° 1.59.351 du 2 décembre 1959 relatif à la division administrative du Royaume.
- Décret n° 3.74.005 du 23 Hijja 1393 (17 janvier 1974) créant et énumérant les cercles, caïdats et les communes urbaines et rurales du Royaume.
- Dahir portant loi n° 1.74.688 du 11 Rabia II 1395 (23 avril 1975) modifiant le dahir du 2 décembre 1959 relatif à la division administrative du Royaume.
- Dahir portant loi n° 1.76.468 du 9 Chaâbane 1396 (6 août 1976) modifiant le dahir n° 1.59.351 du 1^{er} Joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume.
- Décret n° 2.76.470 du 9 Chaâbane 1396 (6 août 1976) portant modification du décret n° 2.73.416 du 14 Rejeb 1393 (14 août 1973) créant et énumérant les cercles, les caïdats et les communes urbaines et rurales du Royaume, etc.

44. COOPERATIVES, GROUPEMENT DES PRODUCTEURS

- Arrêté conjoint n° 712.74 du 2 Rajeb 1394 (23 juillet 1974) relatif aux parts sociétés détenues dans les coopératives agricoles par les am-

(4) Rectificatif dans le B.O. n° 3262 du 7 mai 1975.

ciens propriétaires des immeubles agricoles transférés à l'Etat en application du dahir n° 1.73.231 du 2 mars 1973.

- Arrêté du Ministre des Finances n° 662.73 du 18 Joumada I 1393 (20 juin 1974) autorisant la constitution de l'*Union Nationale des Coopératives Agricoles Laitières* (U.N.C.A.L.).
- Arrêté du ministre des Finances n° 1.193.73 du 5 Kaâda 1393 (14 décembre 1973) autorisant la constitution de l'*Union des Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines de Céréales, légumineuses, oléagineux et graines diverses* (U.S.C.A.M.A.C.).
- Dahir portant loi n° 173.654 du 11 Rabia II 1395 (23 avril 1975) relatif à l'*Office de Développement de la Coopération* (O.D.E.C.O.).

45. BAUX RURAUX